

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1897)  
**Heft:** 28

**Artikel:** La plus petite commune de la Suisse  
**Autor:** H.L.C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196346>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienna. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Le chant des Girondins.

L'origine de ce chant, de ce véritable cri de guerre auquel le peuple de Paris dut, en partie, sa victoire, en février 1848, est assez peu connue. Et comme nous l'entendons très fréquemment répéter dans nos réunions populaires, dans nos fêtes patriotiques, on lira sans doute avec intérêt quelques détails à ce sujet.

Rappelons en deux mots qu'on désignait sous le nom de *Girondins* le grand parti politique de républicains modérés dans l'Assemblée de la Convention et dont les délégués de la Gironde furent le noyau. — Après le 10 août et les massacres de septembre, les Girondins furent en butte, pour leur modération, aux attaques des montagnards, dans la Convention, et à celles de la Commune de Paris. Accusés injustement de conspirer contre l'unité de la République, vingt-deux d'entre eux furent arrêtés et enfermés à la Conciergerie; les autres prirent la fuite. Ceux que renfermait la Conciergerie furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire et montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Le *dernier banquet des Girondins* est une fable de Charles Nodier. Ramenés dans leur prison, à l'issue du jugement, dont l'exécution était fixée au lendemain, ils firent ensemble un frugal repas et passèrent une partie de la nuit en mâles entretiens, mêlés de chants patriotiques. L'imagination des romanciers a fait le reste.

Nombre de personnes ont confondu le chant des Girondins avec ces chants patriotiques chantés par les condamnés la veille de leur mort. « C'est en 1793, disait-on, que les Girondins, réunis pour le banquet suprême, entonnèrent le fameux *Mourir pour la patrie!* »

C'est là une grosse erreur; le chœur des Girondins est de date beaucoup plus récente.

C'était en 1847. Lamartine venait de publier sa magnifique *Histoire des Girondins*, qui évoquait, en un style brillant et passionné, les souvenirs vrais ou légendaires de ces martyrs de la Révolution.

D'un autre côté, MM. Alex. Dumas et Aug. Maquet travaillaient à un drame intitulé le *Chevalier de Maison-Rouge*, tiré du roman qu'ils avaient publié sous ce titre, en 1845, roman qui eut une vogue immense et dont quelques-uns des plus émouvants épisodes de quatre-vingt-treize avaient fourni le sujet.

Le drame, qui n'eut pas moins de succès, fut joué pour la première fois au Théâtre-Historique, le 3 août 1847, et son souvenir restera toujours lié à celui de la révolution de février 1848.

L'histoire des Girondins de Lamartine étant, à ce moment-là, dans toutes les mains, MM. Dumas et Maquet introduisirent dans le *Chevalier de Maison Rouge* l'épisode relatif aux Girondins, qui ne figurait pas dans le roman. Leur procès et le fameux banquet y furent traduits en action avec un chant, dont la popularité, très grande d'abord, fut à son comble l'année suivante lorsque la révolution éclata. Chanté

avec enthousiasme par le peuple de Paris, il devint, ainsi que nous l'avons dit, un véritable cri de guerre qui contribua puissamment à la chute de Louis-Philippe.

Les deux strophes placées dans le drame sont de M. Maquet. Les voici :

Par la voix du canon d'alarme,  
La France appelle ses enfants,  
« Allons, dit le soldat, aux armes !  
C'est ma mère, je la défends. »

Mourir pour la patrie, (bis)

C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (bis)

Nous amis, qui loin de batailles,  
Succombons dans l'obscurité,  
Vouons du moins nos funéraires  
A la France, à sa liberté !

Mourir pour la patrie, (bis)

C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (bis)

A ces deux strophes de la pièce, un poète anonyme ajouta — sur les barricades peut-être — ces deux autres :

Frères, pour une cause sainte,  
Quand chacun de nous est martyr,  
Ne proférons pas une plainte,  
La France un jour doit nous bénir.  
Mourir pour la patrie, (bis)

C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (bis)

Du Créateur de la nature  
Bénéissons encor la bonté,  
Nous plaindre serait une injure,  
Nous mourons pour la liberté.  
Mourir pour la patrie, (bis)

C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (bis)

Mais ce n'était pas tout d'introduire dans le drame du *Chevalier de Maison-Rouge* les couplets d'Auguste Maquet, il fallait encore les faire chanter. M. Varney, chef d'orchestre du Théâtre-Historique et père de l'auteur des *Mousquetaires au Couvent*, se chargea d'en composer la musique.

Il résulte donc de ce qui précède que les paroles des deux strophes du chant des Girondins sont d'Auguste Maquet et la musique du refrain (*Mourir pour la patrie*, etc.) qui appartient à Rouget-de-l'Isle. Ce refrain fait partie de *Roland à Roncevaux*, composé dans le même temps que la *Marseillaise*, et qui compte parmi ses plus belles inspirations de poète et de musicien. L. M.

## La plus petite commune de la Suisse.

La question que nous avons posée à ce sujet, dans notre numéro de samedi dernier, nous a valu cette réponse, dont nous remercions l'auteur :

Monthey, 3 juillet 1897.

Monsieur le Rédacteur,

Me trouvant par hasard assez savant pour répondre à la question du premier article de votre journal de ce jour, à savoir quelle est la plus petite commune suisse, je m'exécute :

Illens, au canton de Fribourg, au bord de la Sarine (sud de Fribourg), comptait, à l'avant-dernier recensement, dix-sept habitants.

Il existe dans le canton du Valais une com-

mune, dont le nom m'échappe en ce moment, qui n'a que vingt-deux habitants.

Dans le canton de Vaud, le record est tenu par Goumoens-le-Jux, qui a trente-neuf habitants et dont le syndic est M. Henri Falconnier. — Les plus petites communes qui viennent ensuite sont : Champmartin, 42 habitants; Chardonney, 43; Villars-Epeney, 52; Chavannes-des-Bois, 62; Villars-sous-Champvent, 68; Malapalud, 69; Bussigny (Oron), 73; Martherenges, 76.

Un lecteur du *Conteur*.

H. L. C.

## On s'en occupe.

On sait que toutes les administrations du monde ont à leur service une collection plus ou moins riche de phrases au moyen desquelles elles rembarrent les demandes pressantes et exercent la patience des pétitionnaires, des solliciteurs, des réclamants de toute espèce. Ce sont des clichés dont on use et abuse dans une large mesure. En voici quelques exemples :

« Nous n'avons point perdu de vue, etc. — La question est à l'étude. — Nous vouerons toute notre sollicitude à cette affaire. — La solution de cette importante question ne peut tarder; mais un dernier point est encore à régler, etc. — Nous avons examiné avec beaucoup d'attention et d'intérêt la demande des pétitionnaires et nous espérons y faire droit dans un avenir prochain. — Le retard apporté dans la solution de cette question est tout à fait indépendant de notre volonté; un obstacle imprévu, etc. — Des renseignements attendus depuis plusieurs mois, et qui nous sont indispensables, ont forcément ajourné notre décision. — L'affaire n'est point restée dans les cartons, comme on veut bien le dire; au contraire, nous espérons vous faire, dans le courant de cette année, des propositions fermes. — La question, encore à l'étude, est une de celles qu'on ne résout point à la légère; elle demande un long et sérieux examen. En attendant une conclusion définitive, nous nous efforcerons de satisfaire aux premiers besoins par des mesures provisoires. »

Cette manière, toujours fort commode, de répondre aux importunités de ces diables d'administrés qui ont toujours quelque chose à demander — comme ceux de Lausanne dans la question des eaux, par exemple — ne date pas d'aujourd'hui. Il y a près de cinquante ans déjà que Petit-Senn a publié de spirituelles réflexions sur un cliché généralement utilisé par les administrations d'alors pour répondre à tout et à tous :

« A la tête de ces phrases sur lesquelles les corps dirigeants s'étendent comme sur un lit de repos, disait-il, je mettrai celle-ci : *On s'en occupe!* Phrase admirable, phrase qui ferme la bouche aux plus exigeants, phrase d'un laconisme qui ne laisse rien à désirer, phrase administrative par excellence, qui se plie à tout et avec laquelle on peut colorer, badigeonner, motiver, excuser les retards de tout genre dans les administrations de toute espèce; phrase qui